

FORMULAIRE DE DECLARATION DU RISQUE

ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE DECENNALE

1. MAITRE DE L'OUVRAGE (proposant et futur souscripteur du contrat)

1.1. Nom ou raison sociale :

1.2. Adresse précise :

1.3. Téléphone :

2. AGISSANT EN QUALITE DE :

2.1. personne faisant construire pour son propre usage ou pour usage locatif

2.2. promoteur immobilier agréé

vendeur après achèvement

mandataire du propriétaire de l'ouvrage

2.3. Autre qualité (à préciser) :

3. OPERATION DE CONSTRUCTION - OBJET DE LA PROPOSITION

3.1. Désignation de l'opération de construction :

3.2. Adresse précise : _____

3.3. Destination : _____

- 3.3.1. Habitation : Immeuble collectif : - Nombre de bâtiments _____
- Nombre de logements _____
 Maisons individuelles : - Nombre de maisons isolées _____
- Nombre de maisons groupées _____
- 3.3.2. Autres constructions non destinées à l'habitat :
- Bâtiments industriels : oui non Nombre : _____
- Autres (à préciser) : _____
-

4. ASSURANCE « TOUS RISQUES CHANTIERS »

- L'un des intervenants a-t-il souscrit un contrat tous risques chantier ? oui non
- Dans l'affirmative, veuillez indiquer :
- le souscripteur _____
 - l'entreprise d'assurance _____
 - le n° du contrat _____
 - la garantie est accordée jusqu'à _____
 - la réception _____
 - l'exposition du délai de garantie du parfait achèvement _____
-

5. MONTANT PREVISIONNEL DES TRAVAUX

5.1. Montant prévu des dépenses des travaux (toutes taxes comprises) y compris le coût de la viabilité inférieure et à l'exception des honoraires des autres intervenants mentionnés au 5-2

5.2. Montant prévu des honoraires (toutes taxes comprises) des autres intervenants : architecte, ingénieur conseil, bureau de contrôle agréé bureau d'études et toutes autres personnes liées au maître de l'ouvrage pour un contrat de louage d'ouvrage ou de service

5.3. a) Coût prévisionnel total des travaux toutes taxes comprises (5.1 + 5.2) :

b) En cas de marché comprenant à la fois :

- Immeubles collectifs d'habitation
- Maisons individuelles isolées ou groupées
- Autres constructions, non destinées à l'habitat

Ventiler le montant indiqué au 5.3 a/ entre ces trois catégories

5.3.1.

5.3.2.

5.3.3.

6. CONTROLE TECHNIQUE

A joindre obligatoirement la convention de contrôle technique dûment signée par les deux parties.

6.1. Nom ou raison sociale du contrôleur technique agréé

6.2. Adresse et téléphone

6.3. Montant des honoraires (T.T.C.)

7. AUTRES INTERVENANTS PARTICIPANT A L'OPERATION DE CONSTRUCTION

7.1. Architecte ou groupement d'architectes

Nom / Raison sociale	Adresse (s)	Honoraires (TTC)	Téléphone
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____

7.2. Bureau d'étude

Nom / raison sociale	Adresse	Honoraires (TTC)	Téléphone
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____

7.3. Ingénieur conseil

Nom / raison sociale

Adresse

Honoraires (TTC)

Téléphone

_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____

7.4. Direction des travaux et surveillance de l'exécution

Nom / Raison sociale	Partie de l'ouvrage	Adresse	Honoraires (TTC)	Téléphone
_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____

7.5. Les entreprises et leurs sous-traitants

Nature de l'intervention	Nom / Raison sociale	Qualité ⁽¹⁾	Adresse	Honoraires (TTC) ⁽²⁾	Tél.
Entreprise des fondations	_____	_____	_____	_____	_____
Entreprise de gros œuvres	_____	_____	_____	_____	_____
Entreprise d'électricité	_____	_____	_____	_____	_____
Entreprise de plomberie sanitaire	_____	_____	_____	_____	_____
Entreprise de climatisations	_____	_____	_____	_____	_____
Entreprise de peinture	_____	_____	_____	_____	_____
	_____	_____	_____	_____	_____
	_____	_____	_____	_____	_____

Entreprise d'aménagement
extérieur

Entreprise de VRD

Entreprise d'installat°téléphoniques

Autres

⁽¹⁾ Titulaire d'un contrat ou sous-traitant

⁽²⁾ Indiquer uniquement les honoraires des titulaires

8. DATES PREVUES

8.1. De la déclaration réglementaire d'ouverture de chantier

8.2. Du commencement des travaux

8.3. De l'achèvement des travaux :

9. RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

9.1. Bâtiment(s) suivant repérage du plan de masse

9.2. Dimensions moyennes en plan :

--	--	--	--	--

- Largeur moyenne

--	--	--	--	--

- Longueur moyenne :

9.3. Nombre de sous-sols

9.4. Nombre d'étages en plus du rez-de-chaussée

10. RAPPORTS ET PLANS A FOURNIR

- 10.1.** Plan de masse (échelle 1/200 ou 1/100)
- 10.2.** Les vues en plan (échelle 1/50 ou 1/100) (portant cachet de la municipalité)
- 10.3.** Les coupes et les façades
- 10.4.** Devis descriptif de tous corps d'état
- 10.5.** Liste des matériaux servant à la construction
- 10.6.** Lever topographique ayant servi au choix des types de fondations
- 10.8.** Rapport de définition du risque (DO)
- 10.9.** Rapport établi par le contrôleur technique, dans l'un des cas suivants :
 - La pente du terrain > 30 %
 - La nappe phréatique baignant les volumes enterrés
 - La fondation est conçue pour une profondeur >3 m (Rapport D1)
 - La longueur du radier > 3 m
 - La présence de stockage, surcharges à forte densité.
 - L'existence d'une couche compressible sous l'assise et/ou voisinage des ouvrages
 - Les remblais ne servant pas de fondation aux ouvrages garantis (Rapport D2)
 - Les procédés non traditionnels intéressant les gros ouvrages
 - Les travaux neufs sur existants (Rapport D4)

11. AUTRES RENSEIGNEMENTS UTILES (Susceptibles de contribuer à une meilleure appréciation du risque)

- 11.1.** Périls naturels :

Les renseignements relatifs aux périls naturels que le souscripteur doit mentionner ci-après, doivent être justifiés par des attestations délivrées par des organismes habilités.

11.1.1. Inondation :

- Pluviométrie annuelle : - inférieure à 250 mm par année

- entre 250 et 500 mm par année

- supérieure à 500 mm par année

- Exposition du site

A	B	C	(1)
Inondations enregistrées	Probabilité d'inondation par crues de rivières, eaux des lacs ou de la mer.	Probabilité d'inondation par eau de ruissellement (topographie, infiltration).	
Sans inondation connue	Niveau du site supérieur à celui des crues possibles	Site surélevé, eau évacuée naturellement vers des écoulements naturels.	
Pas d'inondation durant les 20 dernières années	Possibilité d'inondation considérable.	Zone rurale à faible pente d'écoulement avec peu ou année pas de végétation ; site dans une zone basse ou aux pieds de collines ; zone urbaine, dont le réseau d'évacuation des eaux pluviales est déficient ou insuffisamment dimensionné.	
Plus de deux inondations durant les 20 dernières années.	Construction dans la mer, dans un lac ou dans un lit de rivières constructions exposées en cas crue ou alluvions.	Zone à très faible pente d'écoulement ou l'eau de pluie s'accumule facilement, site situé dans une dépression Selkha, Lac.	

11.1.2. Tempête

- Zone des vents :

VITESSE DU VENT	(1)
Sites relativement peu exposés aux tempêtes, c'est-à-dire sites où la vitesse du vent ne dépasse pas 102 Km/h (10 à l'échelle Beaufort).	<input type="checkbox"/>
Sites exposés aux tempêtes, c'est-à-dire sites où la vitesse du vent peut atteindre de 103 à 117 km/h (10-11 Beaufort).	<input type="checkbox"/>
Sites très exposés aux tempêtes, c'est-à-dire où la vitesse du vent peut dépasser 117 Km/h (12 Beaufort).	<input type="checkbox"/>

- Vulnérabilité de la construction

NATURE DE LA CONSTRUCTION	(1)
Constructions lourdes, rigides, massives, par exemple ouvrages en béton armé ou charpente métallique lourde, contreventée au fur et à mesure de l'avancement des travaux, planchers en béton, murs en béton ou en briques.	<input type="checkbox"/>
Structures lourdes et rigides en charpente métallique ou en béton armé.	<input type="checkbox"/>
Constructions légères telles que :	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ entrepôts, hangars, halles en charpente métallique avec toit et bardage légers, en tôle nervurée ou autres matériaux similaires. ▪ maisons d'habitation, baraquements en construction préfabriquée légère ou en bois. 	<input type="checkbox"/>
Citernes en acier ; toutes structures légères en charpente métallique avec toit et bardages en tôle nervurée ou similaire.	<input type="checkbox"/>

11.2. Expérience de l'entrepreneur :

11.2.1. Nombre de projets réalisés

11.2.2. Sinistres enregistrés

11.2.3. Nombre de sinistres

11.2.4. Montant des dommages

12. REMARQUES D'ORDRE GENERAL

Le proposant soussigné certifie que toutes les déclarations ou réponses faites au présent formulaire de déclaration du risque servant de base à la souscription du contrat, sont sincères.

Les dispositions de l'article 8 du code des assurances s'appliquent en cas de réticences ou fausses déclarations intentionnelles de la part du proposant se rapportant aux réponses et aux indications portées sur le présent formulaire de déclaration du risque.

Tout évènement soit au cours de la réalisant des travaux (résiliation des marchés, changement dans la nature des travaux ou autres), soit postérieurement, rendant inexacts les réponses et les indications portées au présent formulaire, doit faire l'objet d'une déclaration complémentaire dans un délai ne dépassant pas 8 jours, à partir du moment où le proposant en a eu connaissance.

Fait à _____, le _____

LE PROPOSANT